



COMMUNE DE MUR DE SOLOGNE

EXERCICE 2022

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES

Sommaire

BUDGET PRINCIPAL

I. LE CADRE GENERAL DU BUDGET	2
II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3
a) Généralités	3
b) Les principales dépenses et recettes de la section :	5
III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT	7
a) généralités	7
b) Les principaux projets à financer sur l'année 2022 sont les suivants :	8
c) Les subventions d'investissements accordées :	9
a) Emprunts :	9
IV. LES DONNEES SYNTHETIQUES DU BUDGET	10
a) Recettes et dépenses de fonctionnement équilibrées à 461 183 €	10
b) Recettes et dépenses d'investissement équilibrées à 227 403 €	10
c) Principaux ratios	10
BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT	11
BUDGET TRANSPORTS	12
BUDGET LOCAUX COMMERCIAUX	13
BUDGET LOTISSEMENT « LES PEUPLIERS »	14

BUDGET PRINCIPAL

I. LE CADRE GENERAL DU BUDGET

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur des dépenses et des recettes, est autorisé à effectuer les opérations inscrites pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2022 est présenté le 13 avril 2022 au conseil municipal. Après son approbation Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Ce budget marque la fin de la période d'urgence sanitaire et, espérons-le, le retour à la normale dans la gestion des différentes obligations qui s'imposent à nous : ménage des écoles, cantine, utilisation de produits désinfectants, achats de masques, mais également locations des salles et des chalets Ce sont ces hypothèses que nous avons retenues dans la construction du budget. **Nous retrouvons de réelles marges de manœuvre**, notamment dans le fait que désormais nous nous efforçons de régler sur le budget de l'année l'intégralité des dépenses engagées pendant l'exercice, ce qui est le cas pour l'année 2021, afin de ne pas peser sur le budget de l'année suivante. A titre d'information, les dépenses prévues sur 2021 ont été effectives à 99,6% et donc réglées en 2021.

Dans ces conditions, l'équilibre est aujourd'hui plus facile à réaliser. Nous reprenons dans le corps de la présente note une analyse des finances communales, réalisée par la Caisse d'Épargne, qui confirme le redressement de notre budget sur les dernières années. Nous prenons le parti d'une **baisse** (légère mais symbolique) **de la fiscalité directe (taxe sur le foncier bâti)** de manière à tirer les conséquences pratiques du transfert progressif de compétences de plus en plus nombreuses à la Communauté de Communes : il est normal que la fiscalité de cette dernière s'alourdisse pour faire face à ces nouvelles obligations, la logique veut que parallèlement, les obligations de la commune s'allégeant, la fiscalité baisse.

Nous verrons que **nous avons besoin d'emprunter** pour financer les investissements réalisés depuis deux ans. Grâce (ou à cause) au décalage dans le temps des autorisations



intervenues dans l'année 2021, nous n'avons pas eu besoin, dans cette année-là, de financer les investissements décidés. Leur mise en œuvre tardive nous oblige à le faire cette année, ce qui, en soi, n'apparaît aucunement problématique, mais est la simple conséquence du fait que nous réalisons un programme ambitieux, rendu nécessaire par des années de désinvestissement au cours desquelles la situation physique de notre commune s'est progressivement dégradée. Par ailleurs, l'annonce par l'Etat, de la non éligibilité de la commune à la DETR pour 2022 (demandée pour le financement de l'effacement des réseaux) nous conduit à majorer de 60 0000 € notre besoin d'emprunt pour les investissements 2022.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents communaux ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

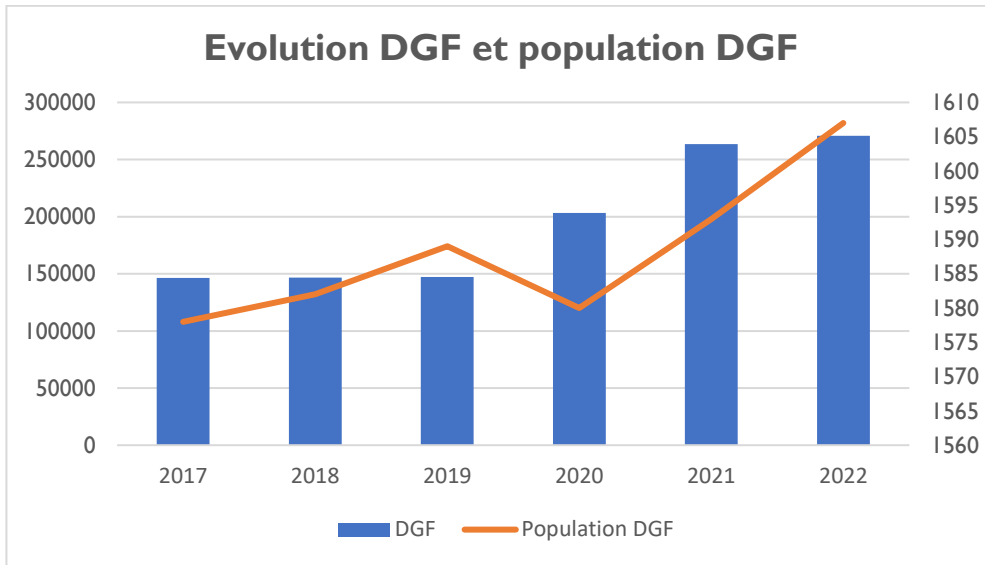
La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes réelles de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (locations de salle, loyers de logements communaux, cantine, centre de loisirs, chalets, concessions cimetière...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Concernant les dotations de l'Etat, le graphique suivant montre l'évolution de la DGF (dotation globale de fonctionnement).

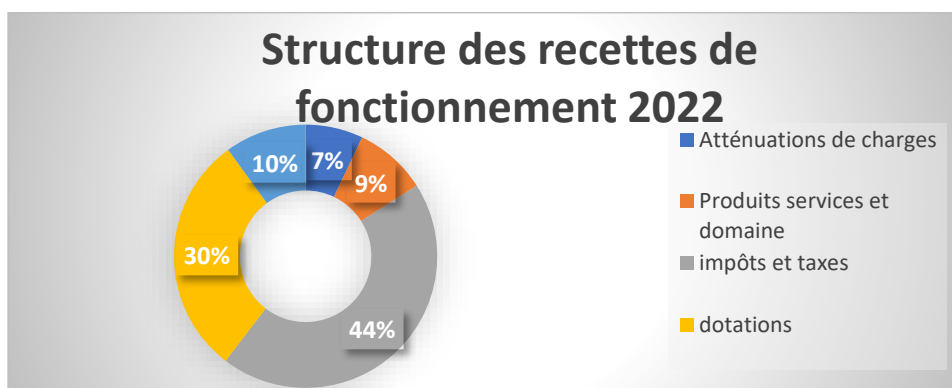
Pour 2022, la DGF attribuée est de 270 805 €, comparable à ce qu'elle était en 2021 (263 405 €).



Les recettes fiscales évoluent en 2022 : la baisse des recettes de la taxe d'habitation (même si certains habitants continuent de la payer) se poursuit, compensée par le versement de la part départementale de la taxe sur le foncier bâti, un coefficient correcteur venant rendre l'opération transparente en montant. Comme signalé en introduction, nous prenons le parti de baisser le taux de la taxe sur le foncier bâti, en alignant celui-ci sur le taux moyen départemental (soit un taux de 50,78 % au lieu de 52,22 %). Ceci représente une diminution de la recette de 15 000 € environ, soit une baisse de la taxe foncière de 10 € par habitant, ou environ 25 € par foyer fiscal. Au final, les recettes de la fiscalité directe se montent en 2022 à 624 878 €, en augmentation de 11 300 € par rapport à 2021.

Au titre des recettes est reprise une somme de 20 000 € permettant de constituer une provision pour charges certaines destinée à la couverture du risque représenté par les CET (compte épargne temps) des agents de la commune.

Les recettes réelles de fonctionnement 2022 représentent ainsi un total de 1 461 183,00 € contre 1 426 804 réalisées en 2021. La structure des recettes montre l'importance relative des produits courants, correspondant aux diverses activités mises à disposition moyennant paiement par les usagers. Il conviendra, pour toutes ces activités, de mesurer leur « rentabilité » intrinsèque en mettant en face de ces recettes les dépenses qu'elles génèrent.





Les **dépenses réelles de fonctionnement** sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, l'entretien de la voirie communale, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les rémunérations des personnels sont, pour la deuxième année consécutive, en diminution. Elles représentent malgré cela encore 50,7 % des dépenses de fonctionnement de la commune, mais il s'agit des dépenses directes : il convient d'ajuster ce montant en réintégrant 100 000 € d'atténuations de charges qui concernent exclusivement les personnels : remboursement des budgets annexes de la part de personnel qu'ils consomment et remboursement par les assurances d'une partie des rémunérations des agents absents pour maladie. Le montant absolu ne pourra être en réelle diminution qu'à partir de 2023, lorsque les contentieux en cours concernant des agents seront purgés.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la collectivité à financer ses projets d'investissement. Le graphique suivant est particulièrement parlant : il met en évidence que la capacité de financement nette, une fois les remboursements d'emprunts effectués, n'est repassée positive qu'en 2020, année au cours de laquelle le résultat budgétaire redevient réellement supérieur à la charge de remboursement des emprunts en cours.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Chapitre	Libellé du chapitre	Dépenses de fonctionnement
011	Charges à caractère général	491 140,00 €
012	Charges de personnel	597 551,00 €
65	Autres charges de gestion courante	115 711,00 €
66	Charges financières	24 786,00 €
67	Charges exceptionnelles	14 374,00 €
023	Virement à la section d'investissement	216 435,00 €
042	Opération ordre transfert entre sections	1 186,00 €
Total		1 461 183,00 €

Chapitre	Libellé du chapitre	Recettes de fonctionnement
002	Provisions (résultat fctt 2021)	20 000,00 €
013	Atténuations de charges	100 000,00 €
70	Produits des services du domaine	125 000,00 €
73	Impôts et taxes	624 878,00 €
74	Dotations, subventions	416 305,00 €
75	Autres produits de gestion courante	140 000,00 €
77	Produits exceptionnels	35 000,00 €
Total		1 461 183,00 €

EVOLUTION DE LA STRUCTURE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT 2017/2022

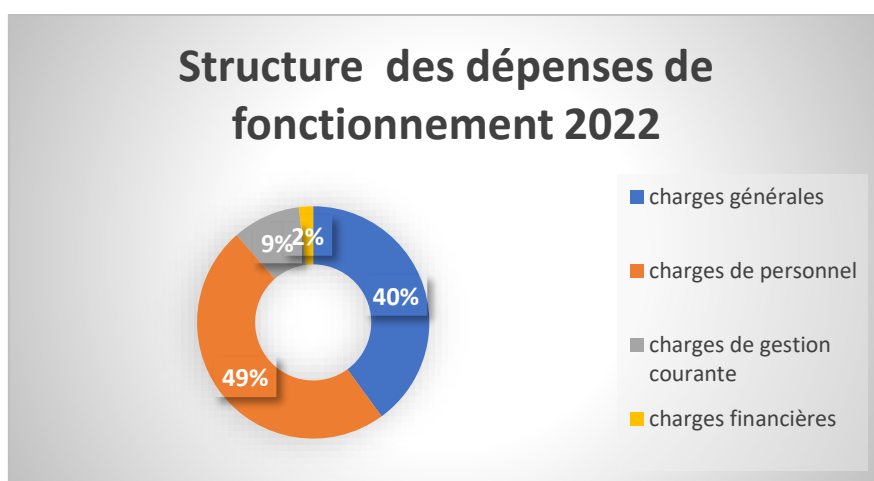
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	<i>moyenne strate 2020</i>
Charges générales	285	288	260	268	306	321	201
Charges de personnel	414	437	449	412	409	390	299
charges de gestion courante	97	91	80	50	63	76	145
Charges financières	17	15	12	11	9	16	15

En €/hab. Les chiffres 2020 concernent la strate 500/2000 hab, ils sont extraits de l'analyse financière CE.

EVOLUTION DE LA STRUCTURE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2017/2022

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	<i>moyenne strate 2020</i>
Atténuations de charges	79	92	78	41	69	65	
Produits services et domaine	82	79	94	74	92	82	52
impôts et taxes	467	453	461	465	401	408	546
dotations	230	275	254	224	256	272	192
produits de gestion courante	83	93	93	80	101	92	52

En €/hab. Les chiffres 2020 concernent la strate 500/2000 hab, ils sont extraits de l'analyse financière CE.



III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

a) généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

NOTA : certaines dépenses d'investissement génèrent des coûts en fonctionnement (exemple : un gymnase qui devra être chauffé, gardienné, justifiera l'emploi d'animateurs sportifs, etc ... Il arrive également qu'une dépense d'investissement génère des économies de fonctionnement (par exemple économies d'énergie, nouveau réseau d'éclairage en leds qui consommera moins que l'ancien réseau et permettra également la baisse des coûts d'abonnements électricité). Ces points doivent être pris en compte dans les décisions de réalisation d'équipements.

A noter qu'à Mur de Sologne, la section d'investissement en dépenses était jusqu'en 2020 totalement inversée par rapport aux « standards » : le remboursement des dettes antérieures était très largement supérieur aux investissements nouveaux et le montant global des dépenses d'investissement anormalement bas, ratios qui depuis sont totalement inversés, ramenant la commune à la normale :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	<i>moyenne strate 2020</i>
Dépenses d'équipement	180	83	54	104	206	611	270
Remboursement du capital	129	188	94	93	92	80	77



(Source : Analyse financière CE ; en €/hab)

Le programme prévu en 2022 constitue la poursuite des investissements nécessaires et les financements possibles ont été recherchés au maximum afin de limiter le recours à des emprunts nouveaux. Si tous les financeurs sollicités ont été au rendez-vous, nous avons appris que l'Etat ne nous accorderait pas la subvention sollicitée au titre de la DETR pour l'opération d'« effacement des réseaux aériens », ce qui constitue un manque à gagner de 60 000 €, venant majorer d'autant le recours à l'emprunt.

Chapitre	Libellé du chapitre	Dépenses d'investissement
20	Immobilisations incorporelles	4 500 €
21	Immobilisations corporelles	541 003 €
23	Immobilisations en cours	474 500 €
10	Dotations	0 €
16	Emprunts et dettes assimilées	123 745 €
001	Déficit d'investissement reporté	83 655 €
Total		1 227 403 €

Chapitre	Libellé du chapitre	Recettes d'investissement
13	Subventions d'investissement	390 665,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	400 000,00 €
10	Dotations fonds divers	219 117,00 €
021	Virement de la section d'exploitation	216 435,00 €
040	Opé d'ordre transfert entre sections	1 186 €
Total		1 227 403 €

b) Les principaux projets à financer sur l'année 2022 sont les suivants :

- Fin de l'aménagement ancienne maison CHESNET (projet 2019 reporté en 2020), afin de terminer les prestations non exécutées par le titulaire du lot « espaces verts » à la suite de la résiliation de son marché ;
- Accessibilité mairie (programme 2021) : travaux urgents de mise aux normes d'accessibilité handicapés et aménagements internes permettant de recréer une salle du conseil et des mariages. Estimation : 164 000 €, montant des marchés 213 600 € (dépassement dû au rajout de certaines prestations non incluses dans le devis initial et



au contexte de variations importantes des prix, notamment des matières premières), les travaux débutent en mai 2022 ;

- City stade pour un montant de 79 800 € à régler en 2022 ;
- Rénovation de l'éclairage public (1^{ère} et 2^{ème} tranches à régler en 2022), estimation : 170 000 € HT
- Effacement des réseaux aériens Rue Nationale et réfection du trottoir, pour un montant total de 245 000 € HT ;
- Rénovation du CR 42, en lien avec la commune de Courmemin pour un montant de 30 750 € HT
- Extension du réseau électrique Route de Fontaines à la Meule, 10 700 € HT à la charge de la commune
- Etudes préalables et choix d'un maître d'œuvre pour l'Eglise 5 821 € (subvention DRAC non déduite)

c) Les subventions d'investissements accordées :

- de l'Etat (DETR, DSIL, Education Nationale ...) : 0 € pour le programme 2022, reste à percevoir sur le programme 2021
- du Département (DSR, DDAD) : 17 000 € sur le programme 2022, reste à percevoir sur le programme 2020
- du SIDELC (éclairage public) : 139 300 € sur le programme 2022, et 33 000 € sur le programme 2021
- du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais : 33 000 € pour chacun des programmes 2021 et 2022
- de la CCRM (fonds de concours) : 93 647,50 € + 26 322

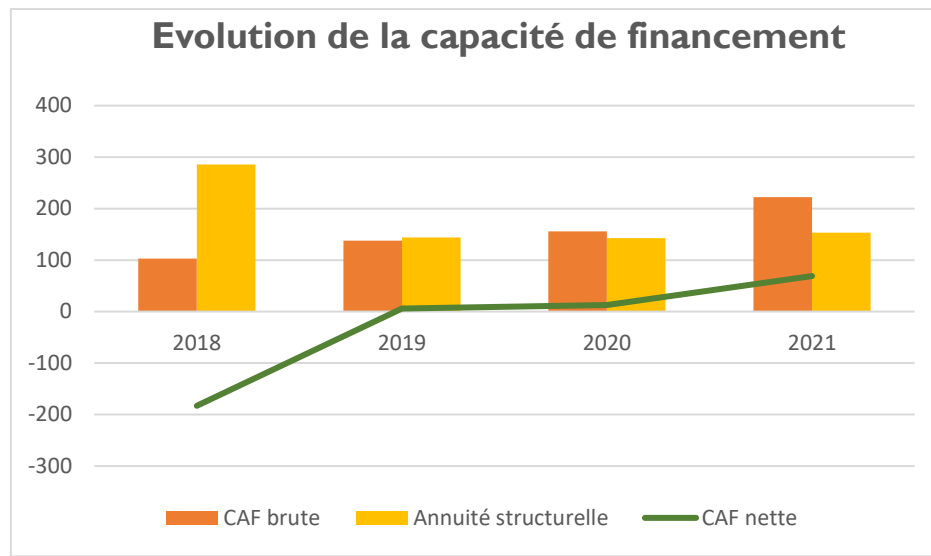
a) Emprunts :

Le solde de couverture du besoin de financement sera assuré par des emprunts auprès des organismes bancaires, négociés dans leurs caractéristiques (taux, durée) selon la nature des opérations qu'ils serviront à financer.

Nous prévoyons cette année l'émission de trois emprunts :

- L'un, de 180 000 € sur une durée prévue de 25 ans, pour le financement du solde du programme 2021 (city stade, mise en accessibilité de la mairie) ;
- Le deuxième, d'un montant de 50 000 € pour financer, sur 7 ans (période au bout de laquelle l'investissement sera amorti par les économies générées) la rénovation de l'éclairage public, réalisée en deux tranches ;
- Le troisième, également de 180 000 € (au lieu de 120 000 € prévus initialement, pour les raisons évoquées ci-dessus) pour relancer le programme 2022 (effacement des réseaux, voirie), qui sera traité sur une durée de 25 ans, alors que la prévision initiale était de 15 ans.

La réalisation de ces emprunts n'est en rien problématique pour les équilibres financiers de la commune : le montant total des remboursements annuels sera de l'ordre de 23 000 € (pendant 7 ans, puis 16 000 €). Le ROB rappelle que depuis 2018, 71 500 € de remboursement sont tombés alors que les emprunts 2019 (seuls emprunts récents) ne représentent que 10 000 € d'annuités, ce qui au total représente une marge de manœuvre retrouvée de plus de 60 000 €. On peut d'ailleurs ajouter que d'ici 2026 viendront à échéance plus de 70 000 € de remboursement annuel en capital.



IV. LES DONNEES SYNTHETIQUES DU BUDGET

a) Recettes et dépenses de fonctionnement équilibrées à 1 461 183 €

réparties comme suit :

• dépenses :	dépenses réelles	1 243 562 €
	virement à la section d'investissement	217 621 €
	TOTAL :	1 461 183 €

b) Recettes et dépenses d'investissement équilibrées à 1 227 403 €

c) Principaux ratios

Dépenses réelles de fonctionnement/ population	812 € (vs. 883 € en 2021)
Produits des impositions directes/population	408 € (vs. 438 € en 2021)
Poids de la dette par habitant :	825 € (moyenne de la strate 2020 : 615 €)

BUDGETS ANNEXES

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

FONCTIONNEMENT

La rémunération des personnels a été estimée en incluant l'ensemble des interventions des personnels (personnels techniques et administratif) soit 26 500 €. La somme totale portée sur l'entretien, ramenée cette année de 145 000 € à 86 000 €, correspond à la volonté de voir l'entretien courant (notamment manœuvres de vannes, purges de réseaux, entretien des postes de relèvement) reprendre la place qu'il aurait dû occuper et constitue une provision pour les réparations de canalisations, de plus en plus fréquentes.

Chapitre	Libellé du chapitre	Recettes de fonctionnement
002	Excédents antérieurs reportés	0 €
042	Opérations d'ordre de transfert	0 €
70	Ventes de produits fabriqués	211 000 €
75	Autres produits de gestion courante	0 €
76	Produits financiers	0 €
77	Produits exceptionnels	0 €
Total		211 000 €

Chapitre	Libellé du chapitre	Dépenses de fonctionnement
011	Charges à caractère général	134382 €
012	Charges de personnel	26 500 €
014	Atténuation de produits	30 000 €
023	Virement à la section d'investissement	0 €
042	Opérations de transfert entre sections	11 736 €
65	Autres charges de gestion courante	4 000 €
66	Charges financières	2382 €
67	Charges exceptionnelles	2 000 €
Total		211 000 €

INVESTISSEMENT

Les investissements pris en compte sur l'année 2022 concernent le programme 2021 : aménagement du canal de comptage de la station d'épuration, mise aux normes du poste de relèvement de La Cour, chantier qui est exécuté sur le début de cette année, ainsi qu'en eau potable le changement de la canalisation principale de desserte de la commune, entre le château d'eau et le carrefour de la Rue Camille MASSON, pour un montant prévisible d'environ 100 000 € HT. Les travaux d'assainissement bénéficient d'une subvention à hauteur de 80 % de l'Agence de l'Eau, l'AEP n'est pas aidée.

Chapitre	Libellé du chapitre	Recettes d'investissement
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	157 414 €
10	Dotations fonds divers	136 288 €
13	Subventions d'investissement	81 000 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 735 €
Total		386 437 €

Chapitre	Libellé du chapitre	Dépenses d'investissement
16	Emprunts et dettes assimilées	53 749 €
20	Immobilisations incorporelles	0 €
21	Immobilisations corporelles	332 688 €
23	Immobilisations en cours	0 €
040	Opérations d'ordre entre sections	0 €
Total		356 237 €

BUDGET TRANSPORTS

FONCTIONNEMENT

Le coût du fonctionnement justifie qu'une étude précise soit menée sur ce budget.

Chapitre	Libellé du chapitre	Recettes de fonctionnement
74	Subvention d'exploitation	43 916 €
77	Produits exceptionnels	350 €
	Excédent reporté	0 €
Total		44 266 €

Chapitre	Libellé du chapitre	Dépenses de fonctionnement
002	Déficit reporté	19 276 €
011	Charges à caractère général	10 094 €
012	Charges de personnel	15 000 €
42	Opérations d'ordre entre sections	0 €
65	Autres charges de gestion courante	0 €
66	Charges financières	0 €
Total		44 266 €



INVESTISSEMENT

A noter : le véhicule est amorti. Son remplacement sera nécessaire dans les prochains exercices, il conviendra d'anticiper les modalités de celui-ci.

Chapitre	Libellé du chapitre	Recettes d'investissement
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	71 460 €
Total		71 460 €

Chapitre	Libellé du chapitre	Dépenses d'investissement
21	Immobilisations corporelles	71 460 €
16	Immobilisations en cours	0 €
Total		71 460 €

BUDGET LOCAUX COMMERCIAUX

FONCTIONNEMENT

Nous virons 10 000 € de l'excédent constaté vers la section de fonctionnement du budget principal.

Chapitre	Libellé du chapitre	Recettes de fonctionnement
002	Excédents antérieurs reportés	24 835 €
70	Produit des services du domaine	0 €
74	Dotations, subventions, participations	0 €
75	Autres produits de gestion courante	17 880 €
77	Produits exceptionnels	0 €
Total		42 715 €

Chapitre	Libellé du chapitre	Dépenses de fonctionnement
011	Charges à caractère général	32 612 €
023	Virement à la section d'investissement	0 €
65	Autres charges de gestion courante	10 000 €
66	Charges financières	103 €
40	Opérations d'ordre entre sections	0 €
Total		42 715 €

INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé du chapitre	Recettes d'investissement
10	Dotations fonds divers	3 140 €
13	Subventions d'investissement	0 €
21	Virement de la section de fonctionnement	0 €
Total		3 140 €

Chapitre	Libellé du chapitre	Dépenses d'investissement
001	Déficit reporté	1 551 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 589 €
21	Immobilisations corporelles	0 €
23	Immobilisations en cours	0 €
Total		3 140 €

BUDGET LOTISSEMENT « LES PEUPLIERS »

FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé du chapitre	Recettes de fonctionnement
42	Opérations d'ordre de transfert	0 €
43	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0 €
70	Produits des services du domaine	36 690 €
77	Produits exceptionnels	45 336 €
Total		82 026 €

Chapitre	Libellé du chapitre	Dépenses de fonctionnement
001	Déficit reporté	2 809 €
011	Charges à caractère général	0 €
42	Opérations de transfert entre sections	79 215 €
23	Virement à la section d'investissement	0 €
66	Charges financières	0 €
Total		82 026 €

INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé du chapitre	Dépenses d'investissement
1	Déficit d'investissement reporté	79 215 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0 €
40	Opérations d'ordre entre sections	0 €
Total		79 215 €

Chapitre	Libellé du chapitre	Recettes d'investissement
021	Virement de la section de fonctionnement	0 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	79 215 €
Total		79 215 €